

Entente pour l'utilisation de la plateforme d'édition de revues savantes

Novembre 2018

Dernière mise à jour : 20 décembre 2018



UNIVERSITÉ
LAVAL

Bibliothèque

Table des matières

Entente pour l'utilisation de la plateforme d'édition de revues savantes	3
1. Définitions applicables	3
2. Engagements de la Bibliothèque	4
3. Engagements de la Revue	5
4. Engagements communs	5
5. Fin et résiliation de la présente entente	5
6. Dispositions générales	6
Annexe 1 : personne-ressource de la revue participante	7
Annexe 2 : politique de confidentialité	8

Entente pour l'utilisation de la plateforme d'édition de revues savantes

ENTRE

La Bibliothèque de l'Université Laval (ci-après « Bibliothèque ») ;

ET

[Nom de la revue] (ci-après « Revue »)

1. DÉFINITIONS APPLICABLES

Actifs informationnels : désigne des renseignements ou des données à caractère personnel :

1. confiés à l'Université et exploités par elle;
2. confiés à l'Université, mais détenus par un partenaire, fournisseur ou autre intervenant (tel que : la Plateforme d'édition savante).

Cela inclut l'information ainsi que les supports tangibles ou intangibles (ex. : papier, matériel, logiciel, réseau) permettant son traitement, sa transmission ou sa conservation aux fins d'utilisation prévue.

Administrateur de la Plateforme: la Bibliothèque de l'Université Laval est désignée comme l'administrateur de la Plateforme.

Auteur : toute personne soumettant un article dans une revue avec comité de lecture disponible sur la plateforme.

Conflit d'intérêts : fait référence à une situation pour laquelle un lien d'intérêt entre un auteur et un évaluateur introduit un risque d'affecter réellement, potentiellement ou en apparence son indépendance, son objectivité ou son impartialité lors de l'évaluation d'un article soumis sur la Plateforme. Les conflits d'intérêts peuvent être de nature familiale, politique, religieuse et idéologique et constituent une menace à l'indépendance, à l'objectivité ou à l'impartialité (voir : la [Politique sur les conflits d'intérêts en recherche, en création et en innovation à l'Université Laval](#), Résolution CA-2018-57, 28 mars 2018).

Consentement : un acte positif clair donné par la personne concernée de façon libre et éclairée.

Données à caractère personnel : toute information nominative et qualitative que la Plateforme est autorisée à recueillir des usagers afin de répondre à ses objectifs. Sont considéré comme renseignement personnel : le nom, le prénom, l'adresse courriel de correspondance et l'affiliation ainsi que toute autre information jugée pertinente afin de répondre à la mission de la Plateforme.

Conformément aux articles 54 et 56 de la [Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels](#), le nom d'une personne physique n'est pas considéré comme un renseignement personnel sensible, sauf lorsqu'il est mentionné avec un autre renseignement la concernant. Leur utilisation nécessite un consentement explicite.

Données qualitatives : observations qui expriment le point de vue des usagers et des responsables de la Plateforme dans le cadre de leur mandat.

Évaluateur : personne sélectionnée par les revues de la Plateforme afin de réaliser l'évaluation des soumissions par un auteur.

Métadonnées : toute donnée périphérique qui fournit de l'information (incluant les renseignements personnels) ou décrit le contenu des documents déposés sur la Plateforme.

Mission (finalité) : assurer la gestion complète du processus d'édition numérique, incluant une évaluation par les pairs.

Personne-ressource désignée : un membre actif de l'Université Laval impliqué dans la supervision du processus d'évaluation par les pairs ainsi que dans les activités administratives de la revue.

Plateforme d'édition savante: une solution technologique de gestion éditoriale qui permet la gestion complète du processus d'édition numérique, incluant une évaluation par les pairs. Elle vise à automatiser les processus de production numérique des revues de l'Université Laval.

Propriété intellectuelle : ensemble des droits exclusifs accordés sur des créations intellectuelles, et plus particulièrement le droit d'auteur, y compris tous les droits moraux et patrimoniaux au sens de la *Loi sur le droit d'auteur* (LRC, (1985) ch. C-42).

Rédacteur : personne ayant la responsabilité de superviser l'intégralité du processus éditorial.

Revue : personne morale dirigée par une personne membre de l'Université Laval dont elle relève et assurant la production périodique ainsi que la diffusion d'articles scientifiques et utilisant un processus d'évaluation par les pairs.

Serveur : matériel informatique permettant le fonctionnement de la Plateforme et sur lequel sont conservés les actifs informationnels.

Service : désigne les services de la Bibliothèque pour les revues participantes, soit les mesures d'aide, la formation, le soutien et l'accompagnement mis en place afin de permettre une utilisation optimale de la Plateforme.

Usager : la Plateforme est exclusivement réservée au personnel des revues participantes, notamment aux directeurs, aux rédacteurs et aux réviseurs ainsi qu'aux auteurs ayant soumis un manuscrit et aux évaluateurs invités.

Ces personnes sont désignées comme étant les usagers de la plateforme.

2. ENGAGEMENTS DE LA BIBLIOTHÈQUE

Dans le cadre de la présente entente, la Bibliothèque s'engage à :

- 1.1. offrir une plateforme de gestion du processus d'évaluation et du processus éditorial à la Revue;
- 1.2. offrir un accompagnement et de la formation sur la plateforme utilisée afin d'offrir de façon optimale le service mentionné au point 2.1;
- 1.3. assurer un soutien informatique en cas de panne non planifié de la plateforme;

- 1.4. réaliser les mises à jour logicielles régulières de la plateforme;
- 1.5. faire les meilleurs efforts afin que la plateforme réponde aux exigences des revues participantes;
- 1.6. fournir à la revue un outil de rapports dont l'accès est exclusivement réservé à une personne-ressource identifiée mentionnée en annexe de la présente entente.

En aucun cas, la Bibliothèque ne s'engage à fournir les services suivants : gestion de l'imprimé, gestion des abonnements, gestion des échanges de revues.

La Bibliothèque décline toute responsabilité à l'égard du contenu déposé sur sa Plateforme reproduit ou publié sans le consentement du titulaire des droits d'auteur. Si elle a des motifs raisonnables de croire qu'un document, en tout ou en partie, viole des droits d'auteur, la Bibliothèque applique le modèle d'avis et d'avis prévu à la Loi sur le droit d'auteur.

3. ENGAGEMENTS DE LA REVUE

Dans le cadre de la présente entente, la revue s'engage à :

- 1.7. désigner une personne-ressource pour la Bibliothèque (voir annexe);
- 1.8. utiliser la plateforme uniquement aux fins de la mission pour laquelle elle a été créée;
- 1.9. ne pas outrepasser, contourner ou désactiver les moyens de protection utilisés par la Plateforme pour protéger les documents et articles.
- 1.10. Obtenir une confirmation écrite des auteurs que tous les contenus déposés sur la Plateforme sont originaux et inédits et qu'ils respectent les droits d'auteur ou, à défaut, que des droits d'utilisation appropriés ont été obtenus auprès des tiers desquels les contenus sont empruntés.

4. ENGAGEMENTS COMMUNS

Les usagers et les administrateurs de la Plateforme s'engagent à :

- 4.1 s'abstenir de diffuser publiquement les contenus des articles à partir de la plateforme;
- 4.2 conserver dans son intégralité le nom des auteurs ou toute autre mention ou réserve du titulaire du droit d'auteur apparaissant sur les documents et articles déposés sur la Plateforme;
- 4.3 réserver les copies numériques ou imprimées des documents et articles, ou de multiples sections de ces documents et articles uniquement aux usagers de la Plateforme;
- 4.4 s'abstenir de télécharger ou distribuer les documents et articles en évaluation, en tout ou en partie, sur tout réseau numérique, incluant, mais sans limiter la généralité de ce qui précède, tout réseau accessible par le biais d'Internet.
- 4.5 S'assurer d'adopter des comportements respectueux des principes de la conduite responsable en recherche.

5. FIN ET RÉSILIATION DE LA PRÉSENTE ENTENTE

- 6.1 La présente entente prend fin à une date convenue et fixée entre les parties, s'il y a lieu.
- 6.2 Chacune des parties peut mettre fin à la présente entente par un avis écrit transmis à l'autre partie.
- 6.3 Si aucun avis écrit n'est transmis dans les 30 jours suivant la fin de l'entente, il est réputé être renouvelé pour la même durée.

- 6.4 Advenant une cessation complète des activités de la Plateforme, la Bibliothèque décline toute responsabilité vis-à-vis des usagers ou d'une tierce partie.
- 6.5 À la résiliation de l'entente, les données à caractère personnel sont conservées dans la Plateforme, mais ne sont plus accessibles.
- 6.6 La Bibliothèque s'engage à suspendre l'accès aux données lorsque la Revue ne souhaite plus utiliser le service de la Plateforme.

6. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

- 5.1 La présente entente prend effet au moment de la signature par toutes les parties.
- 5.2 La présente entente ne peut être modifiée que par un autre écrit dûment signé par toutes les parties.
- 5.3 Aucune partie ne peut céder ou transférer à un tiers tout ou partie de ses droits dans la présente entente sans obtenir au préalable la permission écrite de l'autre partie à cet effet.
- 5.4 Aucune des parties ne peut être considérée en défaut en vertu de la présente entente si l'exécution de ses obligations, en tout ou en partie, est retardée ou empêchée par suite d'une situation de force majeure.
- 5.5 La nullité d'une clause de la présente entente ne saurait affecter la validité de l'entente en entier.
- 5.6 La présente entente est assujettie aux lois en vigueur dans la province de Québec et aux lois applicables au Canada et les litiges en découlant seront soumis aux tribunaux siégeant dans le district de Québec.

Signé (pour la Bibliothèque)

À : _____ (ville) le _____ (date)

Par : _____

Tél. : _____

Signé (pour la Revue)

À : _____ (ville) le _____ (date)

Par : _____

Tél. : _____

Annexe 1 : personne-ressource de la revue participante

La personne-ressource désignée doit être un membre actif de l'Université Laval et doit être impliquée dans la supervision du processus d'évaluation par les pairs ainsi que dans les activités administratives de la revue.

La Bibliothèque communiquera à cette personne toute information utile relative à la plateforme (mise à jour ou période de maintenance planifiée).

Cette personne sera également enregistrée comme contact principal de la revue dans la plateforme et sera la seule habilitée à accéder à l'outil de rapport.

Nom complet :

Statut à l'Université Laval :

IDUL :

Adresse courriel :

Téléphone :

Annexe 2 : politique de confidentialité

La politique de confidentialité doit être diffusé sur une page du site de la revue sur la Plateforme.

Collecte des données à caractère personnel

La collecte des données à caractère personnel doit permettre de répondre à la mission de la Plateforme, à savoir : assurer la gestion complète du processus d'édition numérique, incluant une évaluation par les pairs.

Dans l'accomplissement de sa mission, la Plateforme est donc susceptible de recueillir à la fois des données de catégorie strictement nominative, par exemple : nom, prénom, adresse physique ou électronique, numéro de téléphone, date de naissance, affiliation universitaire ou professionnelle, pays, langues de travail, mais peut aussi recueillir des données qualitatives.

Respect de la vie privée

L'Université Laval et son personnel autorisé veillent à la protection des renseignements personnels et au respect de la vie privée. Le droit à la vie privée est protégé au Québec par les articles 3, 35 et 36 du *Code civil du Québec* et l'article 5 de la *Charte des droits et libertés de la personne*.

Responsabilité de la protection des données à caractère personnel

L'Administrateur de la Plateforme est responsable des renseignements personnels dont elle a la gestion et doit désigner une personne qui s'occupe de s'assurer des actifs informationnels.

Responsabilité des usagers à l'égard des données à caractère personnel

La responsabilité de la protection des données à caractère personnel de la Plateforme incombe à tous les usagers. Ces derniers s'engagent à prendre connaissance et à respecter la [Politique de sécurité de l'information](#) (ci-après « la Politique ») et le [Règlement de sécurité de l'information sur l'utilisation des actifs informationnels](#) de l'université Laval (ci-après « le Règlement »).

Toute contravention à la Politique et au Règlement de l'Université Laval peut entraîner l'annulation des privilèges d'accès aux actifs informationnels. L'annulation peut être effectuée sans préavis selon la nature et la gravité du manquement.

Protection des données à caractère personnel

L'Université Laval emmagasine, traite et communique de l'information sous plusieurs formes et à travers différentes plateformes et site Web. Elle reconnaît que ces informations, essentielles à ses activités d'administration, d'enseignement et de recherche, doivent faire l'objet d'une utilisation appropriée et d'une protection adéquate, et ce, tout au long de leur cycle de vie.

Accès aux données à caractères personnels

Seul le personnel autorisé peut avoir accès aux données à caractère personnel. L'Université s'assure que ces personnes ont qualité pour accéder à ces renseignements et que l'accès à ceux-ci est nécessaire dans l'exercice de leurs fonctions.

Les renseignements personnels que vous acceptez de fournir sur les sites Web de l'Université Laval doivent être véritables, exacts, à jour et complets.

Communication des renseignements personnels

L'utilisation et la communication de renseignements personnels à l'Université Laval tient compte du droit des individus à la vie privée concernant les renseignements personnels qu'ils acceptent de transmettre et du besoin des organisations de recueillir, d'utiliser ou de communiquer ces renseignements à des fins qu'une personne raisonnable estimerait acceptables dans les circonstances.

Gestion et conservation des données à caractères personnels

L'Université Laval s'est dotée d'une [Politique de sécurité de l'information](#) et est assujettie à la [Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels](#) (chapitre A-2.1). La Loi s'applique aux documents détenus par l'Université Laval dans l'exercice de ses fonctions, que la conservation des actifs informationnels soit assurée par elle-même ou par la Plateforme.

Transfert des données à caractère personnel

Les responsables du traitement des données à caractère personnel se réservent le droit de transmettre ces renseignements à des partenaires dont les objectifs sont compatibles avec la mission de la Plateforme et pour lesquels les données ont été récoltées initialement.

Le traitement à des fins archivistiques dans l'intérêt public, à des fins de recherche scientifique ou historique ou à des fins statistiques devrait être considéré comme une opération de traitement licite compatible.

L'utilisation des données à des fins commerciales est totalement proscrite.

Suspension de l'accès des données à caractère personnel

Les usagers de la Plateforme ont le droit d'obtenir du responsable du traitement des données, la suspension de l'accès à leurs données à caractère personnel, dans les meilleurs délais, lorsque:

- 11.1 les données à caractère personnel ne sont plus nécessaires au regard des finalités pour lesquelles elles ont été collectées;
- 11.2 la Revue ne souhaite plus utiliser le service offert par la Plateforme;
- 11.3 la personne concernée retire son consentement suite à un traitement illicite de ces données personnelles:
 - 11.3.1 lorsque les données sont utilisées à des fins autres que celles pour lesquelles elles ont été collectées;
 - 11.3.2 lorsque le traitement des données recueillies est contraire à la Politique de sécurité de l'information de l'Université Laval;
 - 11.3.3 lorsque le traitement des données recueillies est contraire aux lois et aux règlements en vigueur.

La suspension de l'accès aux données à caractère personnel équivaut à la non-disponibilité de ceux-ci aux usagers. Seuls les responsables de la Plateforme y conservent un accès aux fins d'administration de la plateforme.

Durée de vie des données à caractère personnel

La Bibliothèque conserve les données à caractère personnel aussi longtemps qu'elles sont nécessaires aux fins pour lesquelles elles ont été collectées au départ. Le responsable s'engage dans les meilleurs délais à détruire les données à caractère personnel dès lors qu'elles ne sont plus nécessaires aux fins pour lesquelles elles ont été collectées.